

# Grille des tarifs et calendrier de paiement

## Tarifs annuels

Tarif ayants droit	171 €
Tarif non ayants droit pour l'utilisation d'un service scolaire	302 € ou tarif commercial sur lignes scolaires
Gratuité à partir du 3 <sup>ème</sup> enfant (hors post bac) pour les fratries empruntant le réseau Aléop*	
Tarif combiné 44	343 €
Duplicata simple (y compris le combiné 44) par carte	20 €
Majoration pour inscription hors délai	50 €
Majoration pour défaut d'inscription	166 €
Majoration pour falsification de titre de transport/ fausse déclaration	368 €
Tarifs si arrivée en cours d'année (tarif en fonction de la date de la 1 <sup>ère</sup> utilisation des transports scolaires) :	
- Avant le 31/12	10/10 <sup>ème</sup> du tarif
- Du 01/01 au 31/03	6/10 <sup>ème</sup> du tarif
- Après le 01/04	3/10 <sup>ème</sup> du tarif
Laissez-passer (journée d'intégration, stage, correspondant)	0 €
Elèves en situation de handicap	Selon les tarifs définis par les Conseils départementaux

\*La gratuité s'applique à l'enfant dont le tarif est le moins élevé. La gratuité à partir du 3<sup>ème</sup> enfant concerne les fratries de la maternelle à la terminale empruntant le réseau Aléop. Les élèves post-bac ne sont pas concernés ni par le calcul de la gratuité, ni par la gratuité elle-même. Les services peuvent être amenés à demander des justificatifs en cas de contrôle.

**Remboursement** en cas d'arrêt de transport avant le 15 septembre de l'année scolaire en cours (voir modalités sur [www.aleop.paysdelaloire.fr](http://www.aleop.paysdelaloire.fr)), tout trimestre commencé est dû :

### Coût des trimestres :

- Du 15 septembre de l'année scolaire au 31/12 : 4/10<sup>ème</sup> du tarif
- Du 01/01 au 31/03 : 3/10<sup>ème</sup> du tarif
- Du 01/04 à la fin de l'année scolaire : 3 /10<sup>ème</sup> du tarif

TARIF ANNUEL	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3
171 €	69 €	51 €	51 €
302 €	122 €	90 €	90 €
343 €	137 €	103 €	103 €

Les tarifs sont révisés chaque année en fonction de l'indice des prix à la consommation.